

Discussion avec trois responsables du Centre Espoir

14 avril 2003

Trois collaborateurs du Centre Espoir sont venus le 14 avril au Groupe de soutien.

Le Centre est un lieu de vie (de courte et de longue durée) et de travail. 80% de ses 110 pensionnaires souffrent de troubles psychiques.

Question : Quels sont les critères d'admission au Centre ?

Réponse : Les demandeurs doivent être déjà à l'AI, ou en attente de l'AI. Le Centre travaille principalement avec deux pavillons à Belle-Idée reliés à la Consultation des Eaux-Vives. Le Centre voudrait que les pensionnaires aient une suivie médicale thérapeutique déjà en place. Ils doivent accepter le règlement interne, ce qui suppose une certaine autonomie.

Q : Est-ce que le Centre accepte aussi des demandeurs venant d'autres secteurs ?

R : Oui, mais ils doivent changer de consultation.

Q : Est-ce que le Centre offre une surveillance médicale ?

R : L'infirmierie gère la distribution de médicaments et la réception est ouverte 24h/24h. « On voit si ils prennent leur médicaments » et il y a une suivie des rendez-vous avec le médecin. Si l'équipe constate qu'ils n'y vont pas, il entame le dialogue. Chaque membre de l'équipe est responsable (répondant) d'une dizaine de pensionnaires. Le Centre fait « un petite suivie sociale » mais fonctionne plus par référence. Il a un système de formulation de projets et d'évaluation, et le Centre fait un bilan à l'extérieur avec le Service de Tutelles.

Q : Est-ce que le Centre essaie d'aider les pensionnaires à former des liens sociaux (à l'extérieur)?

R : De plus en plus, les gens cherchent une plus grande liberté ! « Ce qui est importante pour nous est que le pensionnaire ait un comportement acceptable. Ceci est un des principaux objectifs évalués pendant le premier mois (période d'évaluation). L'évaluation est faite par toute l'équipe et discutée avec le pensionnaire. Le Centre est en lui-même un lieu d'insertion. Il

est rare que les gens soient mis à la porte parce qu'ils ne prennent pas leurs médicaments. Ce serait plutôt par rapport à leur comportement.

Souvent les gens viennent directement de Belle-Idée et ne sont pas vraiment stabilisés. Le Centre travaille avec le règlement (les règles de vie) et essaye de responsabiliser les pensionnaires.

Q : Est-ce que les pensionnaires doivent retourner souvent à la clinique ?

R : Certains ont besoin d'y retourner de temps en temps ; ils y trouvent de la sécurité.

Q : Dans ces cas-là, est-ce que l'on garde leur chambre ?

R : Oui, s'il s'agit d'un séjour à la clinique.

Q : Quelles activités sont proposées ?

R : La participation à une activité n'est plus obligatoire. « C'est inutile d'insister. » Le choix est fait selon le projet énoncé. Activités: informatique, activités polyvalentes (artisanales), poterie, bois (artistique ou restauration de meubles, production de calumets), jardinage (à Mornier, au Salève), participation aux services à l'intérieur de la maison (par ex. buanderie, cuisine). Les pensionnaires participent aussi à des ateliers organisés par d'autres organismes à l'extérieur, ou même ont un emploi à l'extérieur et viennent dormir au Centre parce qu'ils ne peuvent pas vivre seuls. 40% des personnes participant aux ateliers du Centre viennent de l'extérieur (ne sont pas pensionnaires).

Q : Est-ce que le Centre exige quand même un certain niveau de « rentabilité » dans ses ateliers?

R : La présence pour au moins 8 heures par semaine est la seule exigence. Si l'on ne vient pas à l'atelier, l'on n'est pas payé. La « présence » sans travailler est rémunéré à CHF 2.50 = « prime de participation ».

Q : Quels loisirs sont proposés ?

R : Les loisirs s'organisent plutôt pendant la soirée et le weekend.

Q : Comment se passe une journée typique d'un pensionnaire ?

R : Les repas sont servis à des heures fixes, mais il n'est pas nécessaire de s'inscrire. Le passage aux repas est coché. Le petit déjeuner et les ateliers commencent à 08h. Les pensionnaires peuvent emmener leurs propres

meubles, avoir un téléphone ou la télé dans leur chambre. Il y a une kitchenette à chaque étage (elles ne fonctionnent pas en ce moment), un salon avec des livres et une télé. Fumer est interdit à la cafeteria et déconseillé ailleurs. La drogue et l'alcool sont interdits sur les lieux, mais sont là quand même. « Nous sommes en train de réfléchir sur les sanctions. C'est la grande question. »

La blanchisserie hebdomadaire est compris dans le prix. Mais les pensionnaires peuvent aussi s'occuper de leur propre linge et de leur ménage ; il y en a qui préfèrent le faire eux-mêmes. « Nous essayons de ne pas trop institutionnaliser les pensionnaires. Le bât est quand même qu'ils partent un jour, bien qu'il y en a qui sont là depuis longtemps. Le bât est une certaine autonomie. Le soutien est à double tranchant.

Q : Quelle proportion hommes/femmes ?

R : c. 50%/50%. Les étages ne sont pas mixtes. Le Centre est en train de considérer la possibilité de chambres pour couples stables. Les pensionnaires doivent demander l'autorisation de la réception pour recevoir la visite dans leurs chambres. Autrement, ils peuvent rencontrer leurs amis/famille à la cafeteria etc.

Q : L'âge moyen des pensionnaires ?

R : Tous les âges. Le moyen est c. 45 ans. Le personnel essaye de sensibiliser Belle-Ideé au principe que lorsqu'il s'agit de jeunes personnes, il faudrait chercher ailleurs d'abord.

Q : Les frais ?

R : CHF 147 pension complète ; CHF 130 demi-pension ; CHF 110 pour la chambre.

Les pensionnaires sont tous à l'AI ou en attente. Ils reçoivent aussi un complément de l'OCPA, ou ont des fonds propres. Il leur reste c. CHF 400.- à la plupart d'entre eux comme argent pour la semaine ; ils trouvent difficile de vivre avec ça. Le travail dans les ateliers du Centre est rémunéré aux tarifs de l'OFAS. Ca peut aller de CHF 0.50ct – CHF 7.50 l'heure. Mais c'est une population dont la « rentabilité » est très bas. Si quelqu'un est motivé et compétent, il est très vite orienté vers une organisme extérieur, par ex. le CIP

où le salaire va de CHF 4 – CHF 12 l'heure, ou les ateliers PRO où il peut aller à CHF 15 l'heure.

Q : Quelle proportion par année y a t-il de départs et d'arrivées par rapport aux personnes qui restent?

R : c30% de changements par année. Il y a de plus en plus de demandes et une petite liste d'attente.

Q : Quelle place a la religion au Centre ?

R : Il y a quatre personnes à la direction qui sont salutistes. Il y a un aumônier évangélique qui est responsable d'animer le culte, les méditations et une retraite annuelle. Il visite les pensionnaires à l'hôpital. Il est là pour les familles aussi.

Q : Quelles relations y a t-elles entre le Centre et les familles ? Si la famille s'inquiète sur l'état de santé d'un pensionnaire, aimerait signaler un dégradation ou avoir des informations sur la santé de leur proche, peut-elle contacter un responsable ?

R : C'est un partenariat. L'assistant social reçoit aussi la famille, surtout si le pensionnaire sollicite encore beaucoup sa famille. Chaque pensionnaire a un référant social, un dossier etc. Les familles peuvent le contacter. Le pensionnaire peut consulter son dossier.